Économie 5

Logements/Résidence "Les Bougainvilliers"

La CDC lance la commercialisation des 220 logements

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Les futurs acquéreurs auront le choix entre la location-vente, comprise entre 350 et 550 mille francs par mois durant 15 ans, ou le paiement cash, entre 63 et 100 millions de francs, pour l'achat des logements de 2 à 3 chambres.

LE directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Herman Nzoundou Bignoumba, a officiellement annoncé, le 19 décembre à la faveur d'un point de presse, la commercialisation des logements de la résidence "Les Bougainvilliers", situés à Angondjé, non loin du stade de l'Amitié.

Née d'une alliance entre la CDC et la société T2G, filiale de TGCC, leader de la construction au Maroc, la résidence "Les Bougainvilliers", inaugurée en novembre 2016 par le chef de



l'Etat, est un projet d'investissement.

« Nous avons mis deux offres sur le marché. Soit les populations peuvent l'acquérir par accès direct, c'est-à-dire par paiement cash, soit par locationvente. La location-vente s'inscrit par rapport à des instructions que nous avons reçues des plus hautes autorités, afin d'offrir ces logements au plus grand nombre (...). C'est dans ce cadre que nous avons structuré un financement par location-vente sur une durée de 15 ans, et les loyers partiraient d'un minimum de 350 000 FCFA à un maximum de 550 000 FCFA pour des appartements de 2 et 3 chambres. Pour des ménages de 2 à 5 personnes, le lotissement offre une capacité d'accueil de 1 000 résidents, ce qui permet de



La résidence "Les Bougainvilliers".

répondre au besoin des populations en matière de logements », a expliqué Herman Nzoundou Bignoumba.

Bâtie sur une superficie de 3 hectares, la résidence "Les Bougainvilliers" est composée de 220 appartements répartis sur 15 immeubles. Elle comporte également 337 places de parking, 3 postes transformateurs de 4000 kilovoltampère (Kva), une bâche à

eau enterrée avec un local sur-presseur pour la régulation des pressions d'eau dans les appartements, une zone ludique de 3 815 m2 et un accès privatif comportant une barrières et une guérite.

ACQUISITION* Interrogé sur les mécanismes d'acquisition, le directeur général de la CDC a indiqué qu'il y a un montant minimum de loyer d'avance à régler (6 mois d'avance), et que la sélection se fera de manière naturelle en fonction de la situation financière des uns et des autres. « Nous avons commencé à enregistrer des demandes et notre comité de sélection se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers. Il s'agit d'un premier jet qui s'adresse à un certain type de revenu. La CDC a des réserves foncières, tant à Libreville qu'à Owendo, pour développer le logement social et approfondir cette offre », a précisé le patron de la CDC.

Sitôt annoncé, plusieurs internautes se sont déchaînés sur la toile, dénonçant une certaine «moquerie » quant à l'emploi abusif du terme logement social pour tout type d'habitat commercialisé en partenariat avec l'Etat. Car, pour être l'heureux propriétaire de ce type d'appartement, il faudra débourser entre 63 et 100 millions de francs cash, ou sur une période 15 ans. Trop cher!

Certification de diamant/ Processus de Kimberley

Le Gabon devient le 82e Etat membre

MSM (Source : M. Mines)

Libreville/Gabon

APRÈS deux années de travail acharné, le Gabon est parvenu finalement, le 14 décembre 2017, à obtenir son adhésion au Processus de Kimberley (PK), à Brisbane (Australie), en qualité de membre participant.

Pour finaliser le dossier de candidature du Gabon, initié en novembre 2015 par l'un de ses prédécesseurs, le ministre gabonais des Mines, Christian Magnagna, a travaillé avec des experts de son administration, des mois durant.

Depuis cette date, plusieurs étapes ont été franchies dans la mise en place des outils de gestion du Processus de Kimberley: il s'agit, notamment, de la formation des évaluateurs gabonais de diamants bruts; de l'équipement du futur Bureau des expertises et des évaluations des diamants bruts, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle réglementation du diamant adaptée.

Cette dernière comporte deux projets de décrets. L'un portant sur la création du Secrétariat national permanent du processus de Kimberley (SNPK) et l'autre fixant les conditions de mise en œuvre du Système international de certification des diamants en République gabonaise.

République gabonaise. AVANCÉES* Ces différents progrès accomplis par le Gabon et présentés lors des travaux des différentes réunions de l'assemblée générale du processus de Kimberley, tenues à Dubaï



La délégation gabonaise était conduite par le directeur de cabinet du ministre des Mines (C).

en novembre 2016 et à Perth en mai 2017, ont démontré à suffisance la volonté de notre pays de désormais exploiter son diamant en toute légalité, de contrôler la production de diamants par ses artisans locaux et d'attirer des investisseurs miniers extérieurs, nécessaires pour le développement de cette filière.

Notons que, jusqu'à présent, les indices de diamants sont particulièrement répertoriés au Gabon dans les zones de Mitzic, Makongonio, Nzenzelé, Waka et Maladou cituées

nio, Nzenzelé, Waka et Makokou. situées respectivement dans le nord et le sud-est du pays, où l'exploitation est limitée à de l'artisanat effectué sans réel contrôle de l'Etat. En effet, un réseau d'achats opère dans l'illégalité, et les diamants produits sont exportés vers les pays limitrophes qui leur donnent des certificats de Kimberley, après avoir été déclarés comme production locale.

D'où cette nécessité pour

notre pays d'être désormais le 82e Etat membre du processus de Kimberley, afin d'être armé et de mettre un terme à toutes ces pratiques néfastes à l'économie de notre pays, et ainsi d'inaugurer une collaboration positive entre le gouvernement et les artisans.

Rappelons que l'origine du processus de Kimberley remonte à mai 2000, date à laquelle les pays producde diamants teurs d'Afrique australe se sont réunis à Kimberley, en Afrique du Sud, pour débattre des moyens à déployer pour mettre un terme au commerce des « diamants de la guerre », et veiller à ce que le commerce des diamants ne finance pas les activités de mouvements rebelles violents et celles de leurs alliés visant à déstabiliser des gouvernements légitimes.

Cette instance étant ouverte à tous les pays qui acceptent d'appliquer et de respecter ses procédures, compte, depuis novembre 2012, 54 participants, soit 81 pays, l'Union euro-

péenne et ses États membres comptant comme un seul participant (environ 99,8 % de la production mondiale de diamants bruts).

